

Jeudi 3 avril 2025

Conseil Municipal du 3 avril 2025

De nouvelles actions pour une ville dynamique et solidaire

Préservation et dynamisation du commerce de proximité, actions pour la jeunesse et la science, événements culturels et sportifs... Le Conseil municipal illustre une fois encore la diversité des actions menées par la Ville pour renforcer son attractivité, accompagner les transformations urbaines et offrir aux Rouennaises et Rouennais des opportunités nouvelles. Ces initiatives s'inscrivent dans une politique municipale ambitieuse et cohérente, au service de toutes et tous.

Pour Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Maire de Rouen et Président de la Métropole Rouen Normandie : *« Rouen est une ville en mouvement, une ville qui innove et qui protège. Avec ce Conseil municipal, nous poursuivons trois ambitions essentielles : préserver et dynamiser le commerce de proximité, faire vivre l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques, et soutenir les engagements citoyens qui font vivre notre territoire.*

Nous poursuivons notre politique de protection du commerce et de l'artisanat en veillant à ce que nos rues restent des lieux de diversité et de vitalité économique. À travers le droit de préemption, nous avons su saisir des opportunités pour préserver un équilibre commercial qui profite à tous les Rouennais.

Dans quelques semaines, Rouen aura l'honneur d'accueillir Zeus, le cheval emblématique des JO de Paris 2024. Cet événement prolongera la magie des Jeux et fera rayonner leur héritage au-delà de l'été 2024. En parallèle, un espace dédié aux sciences et à l'innovation sera proposé aux jeunes pour éveiller des vocations et ouvrir de nouvelles perspectives. Car le sport et la science partagent la même ambition : repousser les limites et préparer l'avenir.

Rouen est une ville qui agit, qui protège et qui prépare l'avenir. À travers ces engagements, nous affirmons une fois encore notre ambition : faire de Rouen une ville dynamique, solidaire et tournée vers le futur. »

UNE VILLE ANIMÉE

Droit de préemption du périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat – Rétrocession du bail commercial 147 rue Lafayette – Validation du projet de reprise et choix du cessionnaire

Dans le cadre de son périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat, la Ville de Rouen a exercé son droit de préemption sur le fonds de commerce situé au 147, rue Lafayette, précédemment exploité par la société Suzie Beauté, pour un montant de 10.000 € (décision du 2 février 2024, régularisation le 15 avril 2024).

Conformément au Code de l'Urbanisme, la Ville doit rétrocéder le bail commercial dans un délai de deux ans, afin de favoriser le développement commercial et artisanal du quartier. Un premier appel à candidatures lancé en juin 2024 s'étant révélé infructueux, la Ville a prolongé l'appel à manifestation d'intérêt jusqu'au 31 janvier 2025 et intensifié sa communication (annonces légales, presse locale, internet).

À l'issue du second appel, deux offres fermes ont été reçues :

- Création d'un centre de formation – offre de 9.000 €
- Création d'une recyclerie sportive – offre de 6.000 €

Les projets ont été analysés selon trois critères :

- Viabilité économique (prévisionnel, solidité financière, création d'emplois)
- Pertinence commerciale (réponse aux besoins du quartier, diversification de l'offre, qualité des aménagements)
- Profil du candidat (expérience, gestion, motivation)

Après analyse, l'offre de la recyclerie sportive, portée par Ecology France, a été retenue pour son apport à la diversité commerciale du quartier et son adéquation aux objectifs municipaux.

Exposition itinérante « Zeus et la science » - Présentation au public du cheval mécanique des JO de Paris 2024

La Ville de Rouen accueillera, du 12 au 23 mai 2025, une tournée événementielle organisée par le groupe SANOFI, visant à rendre la science et l'innovation accessibles au grand public. Cette tournée, qui passera également par Paris, Lyon et Montpellier, se poursuivra à l'international.

Pour cette cinquième édition exceptionnelle, l'exposition mettra à l'honneur le cheval Zeus, figure emblématique des Jeux Olympiques de Paris 2024. Les 17 et 18 mai, un camion-exposition, le « Lab' de la Science », viendra compléter le dispositif en proposant aux jeunes une immersion dans les métiers scientifiques et les innovations du secteur de la santé.

L'objectif est de sensibiliser environ 1.500 jeunes, notamment issus des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV), en leur présentant les métiers, les valeurs et les opportunités d'alternance au sein du groupe SANOFI.



La Ville de Rouen accompagnera cet événement en prenant en charge :

- La communication auprès du grand public,
- L'accueil et la gestion des flux de visiteurs,
- La mise en place d'un gardiennage pour sécuriser l'exposition.

Cet événement représente une opportunité unique de valoriser à Rouen le savoir-faire français et l'innovation scientifique.

LA VILLE ENGAGE DANS LA TRANSITION ECOLOGIQUE

Subvention en investissement à l'association « Un Pas de Côté »

La Ville soutient le projet de tiers-lieu Un pas de côté, porté par une association d'économie sociale et solidaire, en contribuant à son financement à hauteur de 150 000 €. Implanté au 40 rue de la Mare du Parc, dans le quartier du Jardin des Plantes, ce futur espace collectif prendra place dans les anciens locaux de « Basile Fleurs ».

Ce lieu de vie proposera une offre diversifiée mêlant jardin partagé, pépinière collective, café associatif, espaces de coworking et d'accueil d'artistes, ainsi qu'un hébergement touristique léger. Lauréat de l'appel à projets Métropole Nourricière, il incarne des valeurs fortes de transition écologique, de justice sociale et de démocratie locale.

Avec la création de deux emplois et un fonctionnement fondé sur une dynamique bénévole et participative, ce tiers-lieu entend favoriser la convivialité et le lien social, en particulier dans un quartier en manque d'espaces partagés.

La subvention municipale contribuera à l'acquisition du foncier, pour un coût total du projet de 1,07 million d'euros. Elle s'inscrit dans un plan de financement mobilisant partenaires publics et privés, illustrant l'engagement collectif en faveur de nouvelles manières d'habiter et de faire vivre la ville.

UNE VILLE A L'ECOUTE DE TOUTES ET TOUS

Présentation du rapport « Accessibilité Handicap » de la Commission Communale pour l'Accessibilité

Rouen poursuit son engagement pour garantir l'accessibilité de son territoire à toutes et tous, conformément aux principes de la loi du 11 février 2005. La politique municipale repose sur deux axes : l'amélioration de la chaîne de déplacement et des équipements publics, et l'inclusion des personnes en situation de handicap dans tous les domaines de la vie sociale.

La mise en accessibilité des 226 établissements recevant du public (ERP) municipaux se poursuit dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée. À ce jour, 42 % des ERP ont fait l'objet de travaux, 41 % sont en cours d'aménagement. La Ville sollicitera une prolongation réglementaire du calendrier, afin d'achever ce chantier essentiel.



ROUEN.FR

Cabinet du Maire
Contact presse
presse@rouen.fr
02 35 08 86 53

Dans l'espace public, les opérations de requalification permettent de rendre les cheminements plus accessibles. La Métropole va engager un diagnostic sur les abords des arrêts de bus prioritaires pour adapter les interventions à venir. Les projets de renaturation et d'aménagement prennent également en compte l'accessibilité. Un cheminement accessible et une aire de jeux ont ainsi été créés au Jardin des Plantes grâce au budget participatif. Des panneaux en Langue des Signes Française seront prochainement installés aux abords d'écoles et d'aires de jeux.

Plus de 6 % des places de stationnement sont réservées aux personnes à mobilité réduite, au-delà du seuil légal. Ce ratio est systématiquement maintenu lors des requalifications de l'espace public.

Les services municipaux sont rendus plus accessibles grâce à la plateforme ElioZ, qui facilite l'accès des personnes sourdes signantes aux guichets de la Ville. Les sites internet font l'objet d'audits et d'améliorations. Une attention particulière est portée à l'accueil des enfants en situation de handicap dans les écoles et les accueils périscolaires, notamment à travers des partenariats avec des associations spécialisées.

L'accès à la culture, au sport et aux événements est renforcé. Le dispositif "club inclusif", porté avec le Comité Paralympique et Sportif Français, permet de former les associations sportives à l'accueil des personnes en situation de handicap. La future piscine des Hauts de Rouen vise l'obtention du label Tourisme et Handicap.

Rouen dépasse désormais l'obligation légale en matière d'emploi de personnes en situation de handicap dans la fonction publique, avec un taux de 6,14 %. L'objectif est désormais porté à 7 %, afin d'inscrire cette dynamique dans la durée.

Attribution des subventions sur projet dans le cadre de la programmation annuelle du contrat de ville 2025

La Ville réaffirme son engagement en faveur des quartiers prioritaires de Rouen – les Hauts de Rouen et Grammont–Saint-Sever–Orléans – dans le cadre du contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 », piloté avec l'État et la Métropole Rouen Normandie.

Trois priorités structurent l'action municipale :

- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle,
- Améliorer la vie quotidienne et le bien-vivre dans les quartiers,
- Renforcer le vivre-ensemble et le lien social.

Ce contrat intègre le dispositif de Cité éducative, renouvelé en avril 2024, qui renforce l'accompagnement des enfants et des jeunes de 0 à 25 ans. Il poursuit quatre objectifs :

- Renforcer l'apprentissage des savoirs fondamentaux,
- Assurer la continuité éducative tout au long du parcours,
- Diversifier et rendre plus accessible l'offre socio-éducative,
- Mieux former et coordonner les acteurs de la communauté éducative.

Les actions sont déployées à l'échelle des deux quartiers concernés, en lien étroit avec les partenaires locaux et les habitants, afin de répondre concrètement aux besoins identifiés.

La Ville mobilise 300 000 € pour la programmation 2025 du contrat de ville, auxquels s'ajoutent 80 000 € pour les actions de la Cité éducative, en complément des financements de l'ANCT et de la Métropole. Une part de ces crédits sera réservée à de nouvelles actions, notamment en direction des nouveaux habitants des quartiers.

À travers ce contrat, Rouen s'inscrit dans une ambition claire : agir avec détermination pour l'égalité des territoires, en donnant à chaque quartier les moyens de son émancipation sociale, éducative et citoyenne.

LA CULTURE POUR TOUTES ET TOUS

Protection au titre des monuments historiques de l'Hôtel de Ville et de la Halle aux Toiles

Depuis 2019, la Ville de Rouen et la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de Normandie travaillent ensemble pour identifier les éléments patrimoniaux de la Reconstruction (années 1950-1960) méritant une protection. Cette démarche a conduit, en 2024, à l'attribution du label « Architecture contemporaine remarquable » à trois édifices rouennais. Dans cette dynamique, l'attention s'est portée sur deux ensembles emblématiques : la Halle aux Toiles et l'Hôtel de Ville.

La Halle aux Toiles constitue un témoignage architectural et artistique de premier plan. Conçue par Henri Julien et Raymond Barbé dans l'élan de la Reconstruction, elle se distingue par son mobilier réalisé par Maxime Old et ses décors signés par des artistes et artisans renommés, tels que Robert Savary, René Collamarini et Jean Lesage. Une étude menée en 2024 par la DRAC et la Conservation des Antiquités et Objets d'Art (CAOA) a confirmé l'intérêt patrimonial de cet édifice. En conséquence, la DRAC propose son inscription au titre des monuments historiques dans son intégralité, avec un vœu de classement, ainsi que la protection spécifique de son mobilier et de ses décors, qui devront être maintenus sur place.

L'Hôtel de Ville de Rouen, quant à lui, fait déjà l'objet d'une protection partielle, sa façade et une partie de sa toiture étant inscrites depuis 1948. Toutefois, les réaménagements réalisés au fil du temps, et en particulier les interventions de Maxime Old dans les salles du Conseil et des commissions, la galerie du premier étage et le mobilier associé, justifient une extension de cette protection. La DRAC recommande ainsi l'inscription de l'ensemble du bâtiment ainsi que de son mobilier et de ses décors. La salle du Conseil municipal, en raison de la qualité exceptionnelle de son aménagement, pourrait même faire l'objet d'un classement.

Ces protections n'entraveront pas les projets urbains en cours, puisque les bâtiments concernés se trouvent déjà dans un périmètre de monuments historiques. En revanche, elles ouvriront la possibilité de bénéficier de subventions pour la restauration de ces éléments patrimoniaux. Cette reconnaissance patrimoniale sera également mise en avant à travers une exposition consacrée à Maxime Old, qui se tiendra au Musée des Beaux-Arts de Rouen du 28 juin 2025 au 5 janvier 2026.

LA VILLE SE TRANSFORME

Acquisition auprès de Rouen Normandie Aménagement d'un terrain pour la construction d'un gymnase rue Marie Curie

Dans le cadre du développement de la Z.A.C. Rouen Innovation Santé (R.I.S.), la Ville de Rouen prévoit la construction d'un nouveau gymnase de 3.350 m², afin de relocaliser les activités sportives de l'ancien gymnase Thuilleau et de répondre aux besoins des étudiants et professionnels du Campus Santé. Cet investissement a été autorisé par le Conseil municipal le 19 février 2024.

Le terrain destiné à accueillir cet équipement, situé rue Marie Curie et couvrant 6.042 m², appartient à la Société Publique Locale Rouen Normandie Aménagement (S.P.L. R.N.A.), concessionnaire de la Z.A.C. R.I.S. La Ville de Rouen a accepté d'acquérir ces parcelles pour un montant de 315.000 € H.T., couvrant à la fois le prix d'achat du foncier (285.376,92 € H.T.) et la compensation des pertes financières liées à l'aménagement du secteur.

LA VILLE SOUTIEN SES ASSOCIATION ET SA JEUNESSE

Nouvelles attributions de subventions

La Ville de Rouen soutient activement les associations locales en leur accordant des subventions pour pérenniser et développer leurs activités, mettre en place de nouveaux projets ou organiser des événements. L'attribution des aides repose sur plusieurs critères, tels que le niveau d'activité des associations, leur nombre d'adhérents, l'accessibilité de leurs actions au plus grand nombre et leur contribution à la vie locale.

Au-delà de leur domaine d'intervention, les associations bénéficiaires doivent respecter les valeurs fondamentales de la Ville, notamment l'engagement solidaire, la transition écologique, l'égalité entre les genres, le respect des droits culturels et la lutte contre toute forme de discrimination.

Pour l'année 2025, le Conseil municipal du 21 janvier 2025 a décidé d'allouer un budget total de 5 950 484 € au soutien associatif. À l'issue de la séance du 6 février 2025, 200 associations couvrant des domaines variés – action sociale, santé, jeunesse, culture, sport, transition écologique, etc. – se sont vues attribuer des subventions pour un montant global de 4 948 166 €.

Il est proposé d'attribuer de nouvelles subventions notamment aux associations suivantes :

Quartiers

- Une subvention de fonctionnement de 2 600 € pour l'association Maison des Loisirs Dévé.

Patrimoine et Culture

- Une subvention de fonctionnement de 23 000 € pour l'association Lis-moi les Mots.

Foire et Marché

- Une subvention de fonctionnement de 5 000 € pour l'association Antiquaires et Galerie d'Art de Rouen.

Sport

- Une subvention de fonctionnement de 10 000 € pour l'association Rouennaise Club Alpin Français.
- Une subvention de fonctionnement de 32 000 € pour l'association Union Sportive Grammont.
- Une subvention complémentaire de fonctionnement de 30 000 € pour l'association Rouen Handball.
- Une subvention complémentaire de fonctionnement de 40 000 € pour l'association Rouen Normandie Rugby.
- Une subvention complémentaire de fonctionnement de 30 000 € pour la Société Anonyme Sportive Professionnelle Rouen Hockey Elite.
- Une subvention complémentaire de fonctionnement de 40 000 € pour la Société par Actions Simplifiées Rouen Métropole Basket Ball.

Crèches

- Une subvention de fonctionnement de 29 250 € pour l'association Les Petits Becqs.

Solidarité

- Une subvention de fonctionnement de 3 500 € pour l'Association Normande pour le Logement et l'Accueil des Jeunes Travailleurs.
- Une subvention de fonctionnement de 15 000 € pour l'association Migra'Toit.

Transition écologique

- Une subvention de fonctionnement de 11.000 € pour l'association Centre d'Action Régionale pour le Développement de l'Education Relative à l'Environnement.

Lutte contre les discriminations

- Une subvention de fonctionnement de 5.000 € pour l'association Mouvement du Nid.

Renouvellement du dispositif « Rouen BAFA Citoyen »

Dans le cadre de sa politique en faveur de la jeunesse, notamment dans les quartiers des Hauts de Rouen, Grammont et Saint-Sever, la Ville de Rouen a mis en place le dispositif « Rouen BAFA Citoyen ». Cette initiative vise à faciliter l'accès des jeunes au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (B.A.F.A.), une première étape vers l'engagement citoyen et un premier emploi dans l'animation socio-éducative.

Le dispositif s'adresse aux jeunes de 17 à 25 ans, résidant dans un territoire Politique de la ville ou de veille, et disposant d'un quotient familial inférieur à 600 €. Il propose un accompagnement personnalisé et une aide financière comprise entre 100 et 500 €, en fonction des situations (demi-pension, internat, type de stage). En contrepartie, les bénéficiaires doivent s'engager dans des actions citoyennes organisées par la Ville ou ses partenaires.

Le coût total de l'action s'élève à 11 500 €, financés à hauteur de 5 000 € par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) et 6 500 € par la Ville de Rouen. Cette aide devrait permettre à 30 à 35 jeunes de bénéficier du dispositif en 2025.

Poursuite du dispositif d'aide aux départs en vacances « Rouen Vacances Jeunes » pour les jeunes de 11 à 18 ans

Dans la continuité de ses actions en faveur de la jeunesse, la Ville de Rouen reconduit le dispositif « Rouen Vacances Jeunes », destiné aux jeunes de 11 à 18 ans issus de familles modestes. Ce programme vise à faciliter le départ en vacances des jeunes Rouennais en leur apportant un accompagnement et une aide financière, en complément des dispositifs existants tels que les aides de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), les « Colos apprenantes » de l'État et les chèques vacances de l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV).

Les critères d'éligibilité sont les suivants :

- Résider à Rouen,
- Être âgé de 11 à 18 ans,
- Avoir un quotient familial inférieur à 700 €.

L'aide municipale peut atteindre 150 € par jeune, et environ 100 jeunes devraient en bénéficier cet été. Une participation obligatoire des familles est requise, à raison de 5 € par jour et par jeune. Dans le cadre des « Colos apprenantes », l'aide s'élève à 500 € pour les jeunes avec un QF CAF inférieur à 700 €, et à 300 € pour un QF entre 701 et 1 000 €.

Le dispositif sera également ouvert, sur prescription, à 30 jeunes supplémentaires, notamment :

- Enfants de 6 à 11 ans suivis par le Programme de Réussite Éducative (PRE),
- Jeunes de 11 à 18 ans non-allocataires, sur orientation d'une assistante sociale du CMS ou du CCAS, uniquement pour des séjours de 5 à 7 jours.

Pour prévenir les annulations, un contrat d'engagement sera signé avec les familles. Un accompagnement à la constitution des dossiers sera proposé dans les structures Rouen Info Jeunes et les centres sociaux municipaux (Simone Veil et Diana Armangol-Markarian).

Le dispositif est financé à hauteur de 20 000 € par la Ville de Rouen, complétés par 35 000 € de l'État via les « Colos apprenantes ». L'aide municipale sera directement versée aux structures organisatrices des séjours